



DELIBERATION

JFD/LR

Séance du 24 novembre 2009

COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Opération « Ilot 53 »

SE.MI.PER.

Bilan 2008

Etaient présents : M. MOYRAND Maire, M. DOSSET, 1er Maire-adjoint, Mme DOAT 2^{ème} adjoint M. LE VACON 3^{ème} adjoint, Mme REINHART 4^{ème} adjoint, M. MATHIVET 5^{ème} adjoint, Mme LABAILS 6^{ème} adjoint, M. BOUDY 7^{ème} adjoint, Mme ROUGIER 8^{ème} adjoint, M. BOURGEOIS 9^{ème} adjoint, Mme PATRIAT 10^{ème} adjoint, M. LE GUAY 11^{ème} adjoint, M. DUPUY, Mme CHARLES, M. MOUTAWAKKIL, Mme TYTGAT, Mme KARASSEFF, M. GERAUD, M. REBOUL, Mme LAFFARGUE, M. DESMESURE, M. BELLOTEAU, Mme MARCHAND, M. LINTIGNAC, M. MINGASSON, Mme RAT-SOULLER, Mme SANJUAN, Mme DARTENCET, M. CORNET, formant la majorité des membres en exercice

Absents, excusés : Mme NOUGUEZ (mandataire M. MOYRAND), M. GELINEAU (mandataire M. MOUTAWAKKIL), Mme MOULENES (mandataire Mme MARCHAND), Mlle MANIOS (mandataire M. MATHIVET), Mme PUJOLE (mandataire Mme SANJUAN), Mme PERRAUD-DAUSSE (mandataire M. MINGASSON), Mme LAURENT-SAUVAGE (mandataire M. CORNET), Mme MONTEIL-MAYAUD (mandataire Mme DARTENCET)

Absentes : Mlle BOUSSARIE, Mme DELORD

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la Commission Municipale des Affaires Financières et Economiques du 16 novembre 2009 ;

CONSIDERANT le rapport présenté par Monsieur Richard BOURGEOIS, maire-adjoint ;

« Dans le cadre de sa politique urbaine et foncière, la ville de Périgueux a confié à la SE.MI.PER., par convention en date du 13 mars 1987, la mission d'acquisition et restauration d'immeubles sis dans le quartier Mataguerre, en vue d'offrir des logements locatifs sociaux d'une part, et des locaux commerciaux destinés à la vente, d'autre part.

Dans le cadre d'une première opération, la SE.MI PER. a acquis deux immeubles sis 6, rue Condé et 7, rue de la Bride en vue de les réhabiliter et d'y réaliser 7 logements locatifs et un local commercial. Une seconde opération, dans des conditions similaires, a permis l'acquisition de l'immeuble 3, rue de la Selle, qui a permis de restaurer 4 logements et un autre local commercial.

L'analyse des comptes d'exploitation de ces deux opérations fait apparaître une participation de la ville à l'équilibre financier, conformément à l'article 22 de la concession du 25 mars 1995. Cette participation représente celle due pour l'année 2008, et s'élève à la somme de 25 720,20 euros TTC. »

- DECIDE -

Article 1° : d'approuver le compte rendu à la collectivité pour l'opération Ilot 53, année 2008.

Article 2° : de porter la participation de la Ville à la somme de 25 720,20 euros TTC au titre de participation à l'équilibre du compte d'exploitation de l'opération pour l'année 2008.

LE MAIRE,

Michel MOYRAND